ARRITTI

nu 2724 da u 25 di nuvembre à u 1u di dicembre 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Cap'artìculu p. 3

La pression migratoire, nouvelle arme des dictateurs

C'est tardivement que journalistes et politiques ont finalement réalisé l'ampleur des dérives qui ont conduit à la situation actuelle, et au mur de dette que la Collectivité de Corse est sommée d'assumer, alors même que l'Etat porte l'essentiel de la responsabilité de ce dossier. À lire en p. 4-5

Paiement des 86 millions d'euros

Le plan tordu de l'État

Droit au logement p. 8

8000 manifestants à Bayonne !

Michel Castellani, député de la 1re circonscription de Haute-Corse p. 6-7

« Nous sommes les avocats de notre peuple ! »

Una settimana una parolla

(O duie, o micca, sfidàtevi di e « parolle parolle parolle… »)

Filetta

Mate atu he tetakura, ara mai he tetakura
Quandu more una filetta, un'antra nasce (pruverbiu maori).

Salute à tutte è à tutti. St'ètima emu da virdisce u nostru artìculu. *«Sì pittore soca?»* Nò po, ma t'avemu da ricunnosce a… *«a…?»* a fi… *«Basta, dilla franca è chjara chì sò stancu di st'induvinelle.»* Và bè. A filetta: sai, si dice d'un Corsu chì si scorda o chì face nice di scurdassi di a so ìsula « ùn cunnosce più a filetta ». *«Ahn! Eppuru, hè tinace issa pianta: si sterpa a filetta battèndula di veranu trè anni filati.»*
Allora l'etimulugia hè senza suspresa: ci vole à ricullà à u latinu filix/felix, a forma felix sarebbe favurizata da l'etimulugia pupulare chì unisce filix è felix. *«Ghjè cum'è quì, in Balagna: u paese Felicetu passa pè esse un locu chì l'abitanti sò felici, invece chì ghjè un tarrenu cupertu di filette.»* A parolla greca si cunnosce postu ch'ella entre ind'a spezia di filetta a più cumuna in Còrsica: u Pteridium aquilinum (filetta aquillina). Si chjama cusì perchè sè omu taglia di traversu u stìcaru, si pò vede una àcula doppia cum'è nant'à l'emblema di l'imperu tedescu. Ghjustu passendu, si pò mintuvà chì a parolla greca di a filetta πτερίς (pteris) t'hà a stessa ràdica chè πτερόν (pteron) a piuma di l'acellu; Si capisce bè u perchè.
Ci hè un paese chì hè cunnisciutu pè e so filetta. Si tratta di a Nova Zelanda. Di fatti, ci si trova una spezia endèmica: a Cyathea dealbata, chì ghjè stata scelta cum'è un sìmbulu naziunale. Di 1888-1889, per un dettu, figura a filetta nant'à e maiette di a squadra naziunale di rugby. Di 1899, si sceglie torna a filetta nant'à un fondu negru cum'è emblema di i suldati neozelandesi à l'occasione di e guerre boere, po di a prima è di a siconda Guerra Mundiale. Si trova dinù a filetta nant'à e pezze di un dollaru.
In Nova Zelanda, a filetta era cunnisciuta pè e so virtù profilàttiche: passa per alluntanà e forze di u male, i demonii, i nemichi. S'aduprava dinù a tama ind'è a custruzione di e case, e foglie tessute ind'è u lettame, u suchju ind'è e medicine.
Infine, ci tocca à parlà di a Silvern Fern, chì c'entre ind'una legenda maori, a legenda di Rahitutakahina. Ci conta chì un gruppu di patupaiarehe (fate di e fureste) rapinu a moglie di Rahi. U magàntulu di a tribù aversa fece di a furesta un locu impenetràbile. Ma Rahi entrì ind'a furesta grazia à un aquilone è, custì, truvò u so caminu piigendu e filette da fà vede u sottu inargentatu. ■
A canzona: www.youtube.com/watch?v=hs009w0oH10
Marina Chovin.

Accapu di a reddazzione

Talibanìsimu

Eh dì chì certi media avìanu dettu chì i Talibani avìanu cambiatu... Trè mesi dopu à èssesi impatruniti di Kaboul, a so rispettabilità ùn hè digià più quella! Hè statu rimessu in marchja u ministeru di a prumuzione di a virtù è di a prevenzione di u viziu ch'era statu creatu à a so presa di putere in u 1996. A ghjente u temìanu assai per vìa di e punizioni è i castichi ch'ellu sciaccava à chì ne vole! Avìa interdettu a televisione, u sinemà, è tutti i divertimenti. Avè una ràdiu o un magnetoscopu custava flagellazioni pùbliche. L'omi èranu ublicati di purtà a barba è interdetti di fumà, e donne duvìanu esse cuperte da cim'à in fondu, s'ellu si vidìa un pezzucciu di pella, èranu flagellate, à le volte ancu peghju. U fundamentalìsimu era scatinatu. Quand'elli sò stati scacciati di u putere in u 2001, u paese s'hè tramutatu. À longu à i 20 anni scorsi u settore audiovisiu hè sbucciatu, si sò creati decine di stazzioni di ràdio è catene televisìe private, e donne d'un colpu liberate anu vintu u drittu à travaglià, à sorte sola, à studià. Cù u ritornu di i Talibani, a paura hè vultata. Oghje torna, e donne ùn anu u drittu à travaglià in i servizii pùblichi nè à andà in i cullegi, i licei, o l'università. In certi lochi, a scola si pianta à sette anni. In d'altri lochi, hè sempre chjosa. *«I talibani ùn lascieranu micca e zitelle studià in scola. Quand'elli pìglianu u cuntrollu d'un distrittu, a prima cosa ch'elli fàcenu hè di chjòdeli e scole»* avìa testimugnatu d'aostu scorsu Shahla, insignante à l'Università di Kaboul. *«Certe infurmazioni ci dìcenu chì e donne ùn anu drittu à sorte senza a cumpagnìa d'un omu. Ci sò stati matrimonii furzati trà suldati è ghjuvanotte»* alarmava torna Khadjija, un circatrice di l'Afghan Analyst Network. Oghje u paese ecunumicamente hè affundatu. E famiglie ùn anu più nunda per campà. I babbi vèndenu e so zitelle à i talibani da pudè fà manghjà u restu di a famiglia. Zitelluccie di 8, 10 o 12 anni sò cusì maritate... L'affissi induv'ellu si vidìanu donne, sò state ripinte o strappate. U 21 di nuvembre scorsu u ministeru di a prevenzione di u viziu hà fattu sapè chì e donne ghjurnaliste ùn duvìanu più mustrassi senza u velu islàmicu. E televisioni ùn dèvenu più mustrà filmi, documentarii o serìe induv'elle ghjòcanu e donne. Più prestu chè previstu dunque, si rivene à una sucietà induv'elle sò rese invisìbile è disprezzate e donne, è a burqa si generalizeghja... Ùn sò permesse l'emissioni upposte à i valori di l'Islamu o chì mòstranu u prufeta è i so cumpagni. A mùsica hè interdetta, mondu più in pùblicu. E donne ghjùdice o avucate anu a paura. *«Avemu ghjudicati è cundannati ss'omi. S'anu da vulè vendicà»* dicìa una ghjùdice d'aostu scorsu. Dapertuttu induve a donna occupeghja una piazza impurtante, ind'è a ghjustizia, l'insignamentu, i mèdia, a pulizza, a salute... tèmenu pè a so vita. Quattru donne sò state tumbate u 6 di nuvembre in u nordu di u paese, frà e quale una militente feminista. Circàvanu à fughje l'Afghanistanu. Certe donne curagiose anu pruvatu à manifestà, i ghjurnalisti sò stati minacciati da ch'elli ùn pàrlinu micca di sse tentative di rivolta. L'uccidente ùn dice nunda per vìa chì i talibani sò in guerra contr'à u Statu Islàmicu (EI). Corciu pòpulu afganu inchjuvatu trà sse duie malamorte! È forza à sse donne cundannate à l'oscurantìsimu. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Pression migratoire

La nouvelle arme des dictateurs

Ce qui se passe aux confins orientaux de l'Europe, à la frontière polonaise, où une poignée de migrants kurdes vivent un enfer inhumain, est la manifestation la plus récente de la nouvelle arme déployée par les dictateurs pour s'imposer contre le reste du monde démocratique. Avant Loukatchenko, le satrape de Minsk, Erdogan l'a pratiqué à bien plus grande échelle encore depuis Ankara, extorquant ainsi des milliards d'euros à l'Europe, et obtenant aussi la liberté politique d'opprimer son opposition et de bombarder le peuple kurde. Face à ces agressions, l'Europe a une arme : celle des sanctions économiques. Mais elle ne l'utilise que bien trop peu. Et elle a un devoir : respecter les droits humains. Et là aussi le bât blesse.

Ils sont principalement des Kurdes de Syrie et d'Irak, trois ou quatre mille à affronter l'hiver qui commence, parqués dans la campagne biélorusse, privés de nourriture et menacés de mourir de froid comme cela a été le cas pour onze d'entre eux.

Comment sont-ils arrivés là ? Par des lignes aériennes mises en place par des compagnies aériennes ayant pignon sur rue, à commencer par la compagnie étatique biélorusse, mais aussi bien d'autres compagnies attirées par un marché inespéré. En effet, aucune étude économique préalable crédible n'aurait pu expliquer que s'ouvre soudain une offre de vols entre Damas, Bagdad et Beyrouth et la capitale biélorusse de Minsk.

Ces charters ont été délibérément mis en place pour être remplis de « touristes » dotés de visas délivrés par le consulat biélorusse afin d'alimenter un stratagème imaginé par le régime de Loukatchenko pour s'en prendre à l'Union Européenne qui refuse de tolérer la dictature qui perdure à ses portes.

Les 27 États européens disposent dans tous les États du Moyen Orient de 27 services diplomatiques aux effectifs cumulés manifestement pléthoriques, manifestation ruineuse de l'incapacité des États-nations de la vieille Europe à s'organiser davantage dans ce domaine sensible de la politique extérieure. Malgré cette abondance de moyens diplomatiques et de services secrets, pas un de ces experts n'a pu deviner le manège grossier qui s'est mis en place sous leurs yeux ? C'est là un constat d'échec dont il faudrait tirer les leçons !

Étouffer dans l'œuf la crise que l'on connaît aujourd'hui était tout à fait possible. Il suffisait d'adopter dès le début les sanctions contre les compagnies qui se livraient à ce trafic à peine dissimulé de migrants pour en arrêter aussitôt le flux.

Car les lignes aériennes qui ont acheminés ces malheureux jusqu'à l'aéroport de Minsk sont désormais interrompues. L'Europe a fait ce qu'il fallait pour cela, mais tellement tard, en sanctionnant les compagnies qui se sont prêtées au jeu, et qui sont désormais menacées de ne plus pouvoir desservir aucune destination dans les 27 États-membres de l'Union. Ce qui, pour chacune d'entre elles, signifierait des pertes économiques abyssales.

L'efficacité radicale de cette décision, même si elle a été très tardive, permet de mesurer le potentiel de l'Union Européenne et sa capacité à se protéger collectivement et à peser sur les équilibres mondiaux. À condition de s'en donner les moyens politiques préalables, notamment en avançant sur une Europe de la diplomatie beaucoup mieux intégrée, plus efficace et probablement bien moins coûteuse que l'empilement systématique de 27 ambassades par pays !

Cette carence de l'Union Européenne a fait que la manipulation indécente et inadmissible imaginée par le dictateur biélorusse pour « punir » l'Europe qui combat sa dictature a pu se mettre en place. En organisant l'acheminement de quelques milliers de migrants par des vols aériens depuis l'Irak et la Syrie, pour les amener jusqu'à la frontière de l'Union Européenne, il a fait preuve de cynisme et d'inhumanité.

Il faut s'opposer avec fermeté aux manœuvres du satrape de Minsk, mais ceux qui ont été piégés doivent être secourus. Ils sont les victimes du « retard à l'allumage » de la contre-offensive des sanctions qui a rapidement tari le flux des arrivées de nouveaux migrants. Leur situation humanitaire ne peut nous laisser indifférents. Ils sont trois ou quatre mille à peine : personne ne peut sérieusement affirmer qu'ils constituent une « vague migratoire » à l'échelle de 460 millions d'européens. En tardant à leur donner asile, alors même qu'elle porte une part de responsabilité dans leur situation, l'Europe manque à un devoir essentiel : le respect des Droits de l'Homme. ■

86 millions d'euros pour Corsica Ferries

Genèse d'un dossier empoisonné

C'est tardivement que journalistes et politiques ont finalement réalisé l'ampleur des dérives qui ont conduit à la situation actuelle, et au mur de dette que la Collectivité de Corse est sommée d'assumer, alors même que l'État porte l'essentiel de la responsabilité de ce dossier. Le préfet a annoncé qu'il allait procéder à une inscription d'office de la somme de 86 millions d'euros que Gilles Simeoni, appuyé par les 38 élus des groupes Fà Pòpulu Inseme et Core in Fronte, a refusé d'inscrire au budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour 2021. La situation est bloquée, et le voyage officiel du premier ministre Jean Castex en a été repoussé à plus tard.

La dérive des financements publics conduisant aux errements de ce dossier a commencé en 1992, lors de l'acquisition d'un nouveau navire flambant neuf, le Napoléon Bonaparte. À l'époque, le véritable leader de la politique de continuité territoriale est la SNCM, société d'État dirigée par un énarque nommé par le Conseil des Ministres, et non la Collectivité de Corse qui est simple bailleur des fonds d'une dotation dont l'État a toujours ajusté le montant aux besoins exprimés par le directeur de la SNCM en place. Ce système foncièrement inflationniste a d'ailleurs provoqué l'explosion de la ligne budgétaire qui est passée de 24 M€ à sa création en 1976 à huit fois plus, 166 M€ en 2005.

En 1992, le directeur de la SNCM de l'époque, énarque comme il se doit, M. Bernard Anne, prend la décision de passer commande du Napoléon Bonaparte. Cette décision n'est pas seulement le choix d'un investissement de 168 M€ (avec les dérapages du chantier, le coût final a été de 211 M€), mais aussi le choix de recruter environ 200 marins pour le servir, ce qui a fait exploser la masse salariale. Monsieur Anne expliquait alors aux élus : *« le bateau sera si attractif, avec ses allures de croisière, qu'il générera des recettes nouvelles »*. Recettes qui bien sûr ne seront jamais constatées.

La Collectivité de Corse se trouve condamnée lourdement pour avoir mis en œuvre un financement imposé par l'État dont le but était de consolider la reprise de la SNCM par un repreneur face à une exploitation ultra déficitaire en raison des instructions données elles aussi par l'État.

Ajoutons que le choix du chantier naval a été commandé par une décision politique au sommet de l'État qui a imposé de passer commande au chantier de Saint Nazaire, malgré une offre norvégienne bien plus compétitive. L'État français avait alors tordu le bras à la Commission Européenne pour qu'elle accepte ce choix très contesté.

Pire, le Napoléon Bonaparte était tellement surdimensionné qu'il restait à quai plus de la moitié de l'année, et qu'il a fini sa vie en lien avec la Corse en octobre 2012, drossé par la tempête contre un quai de Marseille, sans que son absence ne génère le moindre problème à la desserte de l'île : pas un passager, pas une remorque de fret, n'est resté à quai, ni l'été, ni l'hiver, du fait de son indisponibilité !

Avec ce « fleuron » nouveau dans sa flotte, la SNCM a atteint l'apogée de sa démesure dans les années 90 : près de 3.000 salariés, quand la Corsica Linea qui a pris sa suite en compte bien moins de 1.000 désormais.

En 2008, les déficits successifs ne pou-

vant plus être comblés, l'État engage, Dominique de Villepin étant alors le premier ministre de Jacques Chirac, un processus de privatisation de la SNCM via un repreneur qui lui était très proche, le fonds d'investissement Butler. Grèves et manifestations contestent l'opération financière, et Veolia finit par se mettre en avant en rachetant le tout, Butler y trouvant largement son compte.
Pour convaincre le repreneur Veolia de s'engager sans remettre en cause les moyens humains et matériels transférés de la SNCM, il fallait lui assurer des recettes suffisantes. C'est alors qu'a été inventé le fameux « service complémentaire » qui a été en vigueur durant sept années, de 2007 à 2013. Il consistait en fait à financer les rotations en sous-occupation constante du Napoléon Bonaparte incapable de trouver la clientèle qui aurait pu compenser ses coûts exorbitants. Mais il attirait cependant une clientèle qui aurait aussi bien pu être transportée par la concurrence, ce que la Corsica Ferries a dénoncé devant la Commission Européenne, puis devant les tribunaux, en portant plainte pour concurrence déloyale… jusqu'au jugement final désormais prononcé qui lui attribue une compensation financière particulièrement élevée.

On comprend alors mieux les mécanismes : la Collectivité de Corse se trouve condamnée lourdement pour avoir mis en œuvre un financement imposé par l'État dont le but était de consolider la reprise de la SNCM par un repreneur pour qu'il puisse faire face à une exploitation ultra déficitaire en raison des instructions, données elles aussi par l'État, et relayées par un directeur nommé par lui, d'acquérir un bateau inadapté à la desserte de la Corse, mais crucial pour assurer la continuité d'activité des chantiers navals de St Nazaire. En bon français, cela s'appelle une escroquerie au détriment de la Corse ! ■
François Alfonsi.

PS : j'ai eu l'occasion de croiser Bernard Anne il y a quelques années au Parlement Européen. Il est désormais lobbyiste pour des armateurs, et visiblement tout va bien pour lui !

Paiement des 86 millions d'euros

Le plan tordu de l'État

De la présidence Hollande, on retiendra probablement avant tout l'accomplissement de la réforme institutionnelle qui a vu la disparition des deux Conseils Généraux. Mais d'autres avancées avaient été possibles, et la plus importante est sans nul doute les accords trouvés alors pour la gestion de l'enveloppe de continuité territoriale.

Décidément ce quinquennat Macron laissera le souvenir d'une gouvernance hostile.
Élu une première fois en décembre 2015, Gilles Simeoni a d'abord connu une année et demie de la Présidence Hollande, puis les bientôt cinq années de celle de Macron. La différence est considérable et elle s'illustre dans les manœuvres actuellement diligentées pour effacer le positif obtenu dans un premier temps, quand Hollande était le Président.
Ainsi les accords passés à propos des « reliquats » de la continuité territoriale. À partir de 2014, sous la pression des contentieux européens, le fameux « service complémentaire » taillé sur mesure pour la SNCM disparaît. Il était estimé à 40 millions d'euros annuels.
Un nouvel appel d'offres pour la période 2014-2023 est lancé qui permet de faire baisser la compensation versée pour le trafic maritime de 130 millions d'euros à 96,5 millions d'euros, sur une enveloppe totale fixée sans évolution possible à 187 millions d'euros depuis 2013. Mais ces écarts de coût vont générer un reliquat annuel conséquent. Ainsi, en 2016, aérien et maritime confondus, le reliquat avoisine 45 millions d'euros, 15 millions en 2017, puis ils se sont stabilisés à hauteur de 26 millions d'euros en 2018 et 2019. Au total cela fait beaucoup d'argent !

Que faire de ces excédents ? Les textes ont prévu au départ que la dotation de continuité territoriale ne pouvait être affectée qu'aux lignes de transport aérien et maritime. Puis les ports et aéroports ont été considérés éligibles, puis plus tard le chemin de fer pour ses investissements.
La négociation acceptée par François Hollande a consisté à étendre par la loi la possibilité d'utiliser les reliquats. L'article L.4425-26 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce désormais : *« Les reliquats disponibles sont affectés en priorité à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires destinés au transport et à l'accueil de voyageurs et de marchandises, puis à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires ou à des opérations s'inscrivant dans un projet global de développement du territoire de Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de la montagne. »*
Cette possibilité nouvelle a permis de dégager d'importants crédits sur les routes et auprès du Comité de Massif, argent qui est venu en soutien de nombreux projets d'équipement des villages de l'intérieur, à hauteur de 100 millions d'euros au total entre 2015 et 2020. Pour le préfet et l'État, tout cela doit être remis en cause et les reliquats à venir doivent être consacrés à payer la dette à Corsica Ferries par la Collectivité de Corse, au détriment du Comité de Massif et des investissements structurants engagés depuis 2015.
Voilà la véritable raison du rapport de la Cour Régionale des Comptes sur les *« conditions d'utilisation du reliquat de la dotation de continuité territoriale »* sorti en avril 2021 pour préparer la remise en cause de cette importante avancée obtenue sous le précédent quinquennat. Avec Macron, pour la Corse, c'est marche arrière toute ! ■ **F.A.**

www.arritti.corsica

Michel Castellani, député de la 1re circonscription de Haute-Corse

« Nous sommes les avocats de notre peuple ! »

Sur la page officielle de présentation du Palais Bourbon, il figure parmi les 150 députés les plus actifs de l'Assemblée Nationale, que ce soit par sa présence physique, par ses interventions dans l'hémicycle ou en commissions, par les amendements déposés, sa participation aux votes, ses questions au gouvernement… *Chjìbba !* Et dire que certains pensaient qu'un député nationaliste corse ne serait d'aucune utilité à l'Assemblée Nationale ! Il donne même son nom à la loi attendue depuis 29 ans sur le gel désormais de toutes compétitions professionnelles de football un 5 mai, en hommage aux victimes mais surtout afin de combattre les dérives du foot business et de faire évoluer à terme les mentalités dans ce sport. Élu en 2017, le mandat de Michel Castellani touche à sa fin. *« Je n'ai aucune raison de ne pas me représenter »* confiait-il récemment à la presse insulaire. Et au vu de son bilan, c'est une bonne nouvelle ! Malgré les blocages et le mépris affichés par le gouvernement, le peuple corse n'a jamais été aussi bien représenté depuis qu'il siège avec deux autres nationalistes corses au Palais Bourbon. Interview.

C'est votre premier mandat au Palais Bourbon et déjà votre nom est donné à une loi. Et quelle loi ! Aboutissement de près de 30 années de lutte pour la reconnaissance du terrible drame de Furiani qui a marqué au-delà de la Corse. Une satisfaction ?

Quand je pense à ceux qui ne sont plus et à tous ceux qui souffrent dans leur chair et leur âme, je ne peux qu'être satisfait d'avoir mené à bien cette promesse que j'avais faite au collectif du 5 mai, et que je m'étais faite. Il a fallu patiemment expliquer, pour obtenir l'unanimité des groupes, et aussi résister à la pression des instances du foot français. Il faut remercier Liberté et Territoires d'avoir permis d'inscrire cette proposition de loi, et aussi tous ceux qui l'ont soutenue, à commencer par Paulu Santu Pariggi au sénat.

Justement, le groupe Liberté et Territoires n'est pas pour rien dans cet aboutissement. Avoir réussi à constituer ce groupe, grâce notamment à la Fédération Régions & Peuples Solidaires, c'est le signe d'évolutions ?

À notre arrivée à l'Assemblée Nationale, nous étions considérés comme des Ovni. Il a fallu beaucoup expliquer pour faire tomber pas mal de préjugés. Nos interventions en hémicycle ont aussi joué. Nous avons ainsi avancé dans les contacts, et, *in fine*, pu constituer un groupe. C'est évidemment important en termes de potentiel, de rayonnement, de crédibilité. D'ouverture directe sur le centre droit et le centre gauche, et, au-delà, vers toutes les sensibilités.

Et puis c'est une action qui englobe tout le rôle du député : relai d'une revendication d'un territoire, recherche d'une majorité, combat dans les instances parlementaires, comment vous y êtes-vous pris pour y parvenir ?

Il a fallu apprendre les codes de l'Assemblée, connaitre des gens, avoir des relais, discuter, expliquer, faire sa place en commission, intervenir en séance. Et expliquer notre situation, notre combat, les solutions que nous préconisons. Pas toujours simple, mais incontournable. Et puis il y a bien sûr toutes les questions sociétales, sociales, budgétaires, économiques, environnementales, internationales. Là aussi il faut être présent. Il y a enfin une partie importante du travail : c'est la prise en compte des principaux projets des communes de la circonscription. Il faut plaider auprès des décideurs pour que les choses avancent.

Quitte à égratigner votre humilité, vous êtes classé parmi les députés les plus assidus. C'est un combat de tous les instants, arrivez-vous à peser partout ?

À la fin du mandat on pourra sans doute critiquer tel ou tel de mes choix, mais on ne pourra pas dire que j'étais inconstant. Je m'attache à être toujours présent, à donner de nous autres une image pertinente et positive, aussi bien en commission des finances que dans l'hémicycle. C'est un vrai sacrifice personnel, mais il est indispensable. Et puis n'oubliez pas qu'en plus des questions politiques et de la défense des projets de nos communes, il faut aussi intervenir en permanence dans l'intérêt de nos institutionnels, et de nos entreprises.

Vous bataillez, mais le gouvernement reste souvent insensible et peu sont les amendements qui passent…

C'est valable pour tous les groupes. Mais les choses sont plus complexes que ça. Notre présence politique contraint le gouvernement à prendre en compte nos intérêts et nous protège de certaines décisions. Un seul exemple : l'amendement d'alignement TVA sur les vins produits et consommés en Corse. Le passage de la TVA de 0 à 20 % aurait été un désastre économique pour la Corse. Quand je bagarre en privé avec le ministre, que j'obtiens l'avis négatif du gouvernement et que l'amendement est repoussé, ça n'est guère spectaculaire, et personne n'en parle. Mais imaginez que nous ayons fait là ce qu'ont fait d'autres députés sur l'arrêté Miot…

Hors l'hémicycle, parvenez-vous à vous faire entendre du gouvernement sur les affaires de la Corse ? On voit comme c'est difficile par médias interposés avec la CdC. Avez-vous un rôle plus efficace en coulisse ? Sur quel dossier avez-vous pu peser ?

C'est un travail quotidien que d'établir des relations personnelles à tous les niveaux. C'est en privé que bien des choses peuvent avancer. L'hémicycle est la partie visible de l'iceberg. Le problème est qu'il y a souvent un double langage entre entretiens privés et décisions officielles. Un dossier essentiel sur lequel je me suis énormément investi et sur

Pulitica

lequel je continuerai de peser est celui de l'hôpital de Bastia. Et puis, bien sûr celui de la nécessité d'un statut fiscal social et de développement. Le rapprochement des prisonniers aussi. Celui de la spéculation. De la stabilisation durable des écoles immersives. Du canal de Corse. Et d'autres !

Il y a la Corse, mais vous n'hésitez pas à intervenir sur des sujets nationaux… cela contribue à la plutôt bonne image des députés nationalistes dans l'hémicycle ?

C'est à l'Assemblée que se façonne, loi après loi, tout ce qui conditionne notre vie. À travers mes interventions et mes votes je suis fidèle aux promesses de ma profession de foi : une société solidaire, moins bureaucratique et plus décentralisée, la préservation de la sphère individuelle, une convergence sociale et fiscale en Europe, une prise en compte des contraintes environnementales, une maitrise des traités internationaux, une indispensable aide au développement…

Le problème de la spéculation est de plus en plus pesant dans l'île, et on voit à quel point il est transversal à toutes les régions à forte identité, la Bretagne, le Pays Basque, la Savoie, la Catalogne, l'Occitanie pour la Provence, en fait toutes les régions victimes du tourisme de masse. Comment avancer sur ce sujet ?

C'est compliqué car on se heurte à la liberté de marché. Le statut de résident, tel qu'appliqué aux iles Åland par exemple, se heurte à l'obstacle constitutionnel et surtout à l'esprit centraliste. À droit constant, il faut agir sur la capacité à préempter et surtout à freiner les flux de marché qui sont un formidable agent de surprofits et de spéculation. C'est un vrai problème de société, qui se pose également ailleurs. Des élus d'autres régions regardent attentivement nos propositions.

Normaliser les rapports avec Paris passe par arracher l'autonomie de la Corse, la reconnaissance du peuple corse… Quel peut-être votre rôle pour y parvenir ?

Expliquer que ce que nous proposons ne relève pas d'un souci d'escalade institutionnelle, mais que la Corse doit être dotée de compétences pour améliorer ses conditions économiques, sociales et culturelles. En ce sens, nous sommes les avocats de notre peuple, et promouvons l'idée d'une évolution profonde du statut de l'île.

Il reste tant à faire… Comment analysez-vous votre bilan ? Etes-vous prêt à poursuivre la tâche entreprise ?

Je suis pour l'heure engagé sur des combats décisifs, et cela me mobilise totalement. Mais le moment viendra vite de s'occuper du prochain mand at. ■

Le rôle d'un député réclame aussi un important investissement de terrain. Ici à Bastia, réunion de travail avec les syndicats de l'Hôpital de Bastia.

Michel Castellani au gouvernement

Deux extraits

Le 13 novembre dernier, en déposant un amendement au projet de loi de finances, pour la mise en œuvre d'une taxe incitative pour mieux réglementer le trafic des camping-cars en Corse, Michel Castellani faisait référence aux dégâts que provoque ce manque de régulation sur l'environnement. Mais le gouvernement s'est contenté de répondre par un platonique « *défavorable* ». Notre député est alors sorti de ses gonds pour faire part de son incompréhension et de sa colère.

« **Non mais il ne suffit pas de nous fermer la porte** comme ça d'un air négligent ! C'est un problème qui est important en tant que tel, mais qui pose aussi un problème politique. Je vous fais remarquer que vous vous assoyez en une parole sur un vote de l'Assemblée de Corse, un vote qui n'a pas de prétention législative mais qui est un vote d'aménagement interne de territoire en Corse. De quel droit, de quel droit moral je dirai, allez-vous fermer la porte comme ça à des décisions unanimes de l'Assemblée de Corse sur des domaines strictement internes ? On nous a opposé un autre argument. On nous a dit « *Oui mais en Savoie, c'est pareil* ». Et alors ? Que les élus savoyards prennent leurs responsabilités ! On n'a jamais dit le contraire ! Là votre réponse elle est méprisante ! »

Le 9 novembre, il interpellait le Premier Ministre lors des questions orales au gouvernement à propos des fermetures systématiques opposées aux demandes légitimes des Corses.

« **Monsieur le Premier Ministre, la Corse est sous tension** économique, sociale et culturelle. Les bases mêmes d'une société longtemps préservée par l'insularité et l'attachement des Corses sont bousculées. Nous ne cessons d'attirer l'attention sur l'impérieuse nécessité de solutions adaptées, mais pour l'heure les réponses négatives du gouvernement créent une situation de blocage sur la lutte contre la spéculation, les écoles immersives, le rapprochement des prisonniers, le statut fiscal, l'aide au règlement de l'amende Corsica Ferries, le nouvel hôpital de Bastia, les moyens de précaution environnementale dans le canal de Corse… Bref, autant de dossiers, autant de réponses négatives ou insuffisantes. Monsieur le Premier ministre, je connais la situation de la France et les difficultés qui sont les vôtres. Mais vous ne pouvez continuer à pratiquer une politique fermée à l'égard des besoins de la Corse et des solutions préconisées par la majorité territoriale, confirmée de façon répétée par le suffrage universel. La Corse a fait historiquement vivre sa personnalité et pu ainsi chaque jour voir des femmes et des hommes se fondre dans sa communauté, au-delà des différences individuelles, et longtemps préservé ce sentiment d'appartenance sans lequel une société n'est qu'un agrégat d'individus. La Corse a besoin de disposer de moyens spécifiques non par souci d'escalade institutionnelle, mais pour tenter de répondre à d'immenses défis, améliorer sa vie sociale et préserver sa personnalité. Y êtes-vous prêt ? »

À ce plaidoyer, une fois de plus le gouvernement n'a répondu que par « *une succession de solutions techniques* » par la voix de la ministre Jacqueline Gourault. Alors que comme le lui rétorquait Michel Castellani le problème est « *de nature profondément politique* ». ■

Droit au logement

8000 manifestants à Bayonne !

8000 manifestants à Bayonne en Pays Basque, plusieurs rassemblements dans une quinzaine de villes en Bretagne, réunion publique à Bastia… ce 20 novembre a été une nouvelle journée de mobilisation pour dénoncer la spéculation et la dérégulation du marché qui font flamber les prix de l'immobilier dans les régions à forte identité. Il faudra bien que le gouvernement finisse par entendre les revendications de simple bon sens qui s'expriment !

Qui dit forte identité, dit aussi attractivité. Toutes nos régions sont touchées, en ce qui concerne la Fédération Régions & Peuples Solidaires, de la Bretagne à la Corse, en passant par l'Occitanie, notamment en Provence où l'immobilier est d'ores et déjà complètement inaccessible pour les nouveaux accédants du pays, sans oublier la Catalogne, le Pays Basque, l'Alsace, la Savoie ! Ce qui ressemblait hier à une alerte, puis une revendication légitime, devient une colère. 8000 manifestants à Bayonne, une mobilisation qui grimpe aussi en Bretagne, un mot d'ordre déjà bien installé en Corse où, depuis plus de 15 ans, les délibérations de l'Assemblée de Corse ne cessent de succéder aux délibérations. Flambée des prix, pénurie de logements pour se loger à l'année (avec le gel des résidences secondaires où un propriétaire gagne quasiment plus en un mois ou 15 jours de location estivale, que durant toute une année), déséquilibre vertigineux entre résidences secondaires et résidences principales (jusqu'à 50, 60, 80 % et plus de résidences secondaires dans certaines zones), la situation est de plus en plus critique partout, et le gouvernement y reste insensible, s'arque-boute sur ses blocages. La situation s'est encore aggravée avec la crise Covid où les habitants des grandes métropoles craignant de nouvelles vagues épidémiques, se sont vite rendus compte qu'il est plus agréable de se confiner à la campagne. C'est le cas pour les Parisiens vers la Bretagne, les Lyonnais vers la Savoie ou les continentaux les plus aisés vers la Corse. Pire, ce profit facile, non règlementé, pousse des propriétaires à réserver leur logement (parfois leurs logements avec un s) pour faire de la location estivale. Sans parler de la mode des SCI à but purement spéculatif qu'on connait bien dans l'île ! Cela provoque non seulement un manque de logements pour vivre à l'année, mais aussi des déséquilibres dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. On le voit encore en Corse, les documents d'urbanismes sont davantage calés sur cette réalité plutôt que sur les besoins de la population résidente ; au détriment de la nécessité de rééquilibrer une économie trop tertiaire, de préserver l'environnement ou les terres agricoles pour travailler à l'autonomie alimentaire dans un monde de plus en plus en proie aux méfaits de la mondialisation. Cette pénurie de terres et de logements à des prix accessibles pénalisent surtout la jeunesse qui éprouve un sentiment de dépossession et donc de frustration extrême, pénalisent aussi les contribuables locaux qui doivent pourvoir aux surdimensionnements des infrastructures. Certaines zones sont tellement en proie à ces « transferts » de population, que le phénomène provoque une acculturation dans des régions où – aussi – l'État méprise les langues régionales ! *« Accéder à la propriété privée pour les gens du Pays Basque, ça devient pratiquement impossible, en particulier sur la côte »* alarme un manifestant à Bayonne où se sont retrouvées *« toutes les catégories sociales »* commente Fr3 Nouvelle Aquitaine, *« des maires, des élus de tout le Pays Basque étaient aussi présents ».*

« On vivait jusque-là dans un T2 à quatre, avec deux enfants et ma femme, explique un autre manifestant, *et on ne pouvait pas changer de logement parce que les agences nous refusaient, bien que je sois enseignant, je ne gagnais pas assez, je ne pouvais pas avoir un T3 sur Bayonne ». « Les dés sont souvent pipés quand on veut acheter »* déplore une autre. *« Quand une personne met une résidence pour le tourisme sur le marché, il faut qu'il puisse mettre un autre à titre permanent, pour inverser la tendance. Il faut que le logement permanent puisse être prioritaire. »* C'est bien ce que prévoit le Padduc avec ses quotas imposés de résidences principales supérieurs aux résidences secondaires, mais on voit que cela ne suffit pas à rattraper le retard et que le contrôle de légalité reste inopérant sur ces questions. Pour le contrer, les maires suspendent la réalisation (ou la mise en compatibilité) de leur PLU, comme dans l'extrême sud… Ce que demandent toutes ces régions, c'est un statut de résident seul à même de rééquilibrer les choses et, effectivement, de donner notamment la priorité aux résidents permanents, de préserver la terre et l'identité de leurs territoires. Il existe des mesures à droit constant que la Corse a revendiqué, voire tenté de mettre en œuvre depuis l'arrivée des nationalistes aux responsabilités, – encadrement des loyers, taxation des résidences secondaires, droit de préemption territorial, outil foncier pour booster la construction de logements sociaux, etc. –, mais aucun ne parvient à remplacer l'efficacité d'un statut de résident, comme en témoigne les expériences menées ailleurs en Europe, cf les Iles Aland.

Un impératif : faire grandir la mobilisation sur ce thème dans toutes nos régions. ■

Fabiana Giovannini.

Dolu

S'hè spentu u nostru amicu Luigi Giacomoni di Rùtali. Avìa 76 anni anni. Pueta è scrivanu pè a so cara pieve di u Nebbiu, Luigi era u babbu di u nostru amicu Paulu Natale Giacomoni, elettu è terzu aghjuntu in Rutali. Era stitutore di mistieru, appassiunatu di storia è di cultura, è ben intesa di lingua corsa. Hà suminatu à longu à a so vita sta passione è st'amore di a Corsica è di a so ghjente. Partecipava assai à l'emissione Dite a Vostra nant'à RCFM è s'impegnava pè u so paese di Rùtali ch'ellu tenìa cusì caru. Scrivìa assai dinù pè u paese è a pieve, nant'à blog o siti, avìa publicatu un librettu « Cunniscenza di u Nebbiu » chì testimugneghja quant'ellu avìa studiatu a nostra storia è i chjassi è paesi di u so rughjone.

Luigi era un omu di stintu è di valori, lascia un viotu pè i soi ma dinù per tutti quelli chì l'anu cunnisciutu è appreziatu.

À Maria Rosula Giacomoni, nata Ferrari a so sposa, à i so figlioli Paulu Natale, Catalina è Maria, i so figliulini Ghjàcumu Battista, Francescu Luigi, Lucca Antone, Petru Maria, è Elia, i so fratelli è surelle, è tutti i soi adduluriti, Arritti manda e so cunduleanze afflitte.

Riposi in pace o Luigi quassù in Paradisu. ■

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghi

Guère besoin de commentaire à cet article d'Edmond Simeoni, rédigé le 5 avril 2018 sous le titre : *« Macron et la Corse : les choses sont enfin claires ! »* Aucune évolution près de quatre ans plus tard, malgré trois scrutins supplémentaires (municipales, sénatoriales, territoriales) où la confiance des Corses a été renouvelée avec notamment 68 % de voix nationalistes en mars dernier (58,91 % de participation). S'il était encore parmi nous, le père du nationalisme corse contemporain n'y aurait pas changé une ligne. Extraits.

Macron

« Depuis son élection à la Présidence de la République, il faudrait beaucoup de mauvaise foi pour démontrer que Monsieur Macron a témoigné de la moindre compréhension de la situation réelle de la Corse et de son peuple : distance, froideur, absence d'empathie. Ou même d'écoute. Il a avancé tout simplement masqué, pour les nécessités de sa stratégie donc de son agenda.

D'aucuns objecteront que lors du discours de Furiani, au mois d'Avril 2017, le propos pouvait avoir, en le sollicitant beaucoup, des connotations girondines !! Il y avait surtout un nationalisme français ferme, conquérant, ambitieux avec la référence obligatoire et gratuite à Pasquale Paoli, le père de la nation corse. Il faut rappeler que nous étions à la veille de l'élection présidentielle Française !!!

D'aucuns, espéraient que la rencontre avec le Président Macron en Corse serait porteuse d'ouverture ; ils disaient que sa venue lors de l'anniversaire de l'assassinat du Préfet Erignac en Février 2018, serait peut-être l'occasion, choisie et voulue, certes pas de l'oubli du drame, mais le début d'une ère nouvelle où l'État et la Corse, conscients des drames qui perturbent la Corse depuis cinquante ans, prendraient le chemin, par le dialogue, de la solution du bénéfice mutuel et du respect des intérêts légitimes des parties, donc de la paix, en prélude à la réconciliation.

« La majorité territoriale était adossée à des victoires électorales, démocratiques et significatives (élections territoriales de 2015 et 2017, élections législatives de 2017) ; elle assurait à travers le président de l'Exécutif, la présidence de la Commission des Iles de la CRPM – gage de crédibilité et de confiance- qui lui ont demandé de convaincre l'UE de la nécessité d'adapter enfin certaines de ses politiques aux différentes spécificités des territoires souffrant de multiples handicaps (montagnes, distance, handicaps…) ».

De bonne foi, nos responsables pensaient, que le bon sens prévaudrait. Ce fut la démonstration de la haine, du mépris, de la provocation, alimentés, dans la conception et l'organisation du déplacement, par la garde prétorienne de la Préfectorale, animée par la seule vengeance corporatiste.

Puis, lentement mais sûrement, l'espoir se délitait dans l'île et dans la diaspora à travers des comportements, des propos, des reculs tantôt de « Madame Corse », tantôt du Premier Ministre, alternant le chaud et le froid tandis que le « front du refus » avait choisi ses hérauts : Jean Pierre Chevènement, de triste mémoire et défenseur intransigeant du Préfet incendiaire Bonnet, la palme revenant au Président du Sénat qui incarne à merveille la France du repli, de la naphtaline, des illusions enfuies de grandeur après De Gaulle.

La confiance, ingrédient de base de toute relation humaine constructive, n'a jamais été présente dans les échanges avec l'État. Et l'on s'est acheminé vers la conclusion de la première étape de la négociation avec Paris. Sans illusions.

Le ballet soigneusement orchestré des va et viens ministériels, des réceptions improductives, n'ont pu masquer l'intransigeance totale de Paris. Il n'y a pas de problème politique en Corse et cela a été confirmé dans ses choix par Mr Macron.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation nouvelle : Paris refuse de prendre en compte la dimension politique de la « question corse » ; il nous propose une stagnation, mieux une régression avec des propositions inacceptables. Nous savons que le choix du « statu quo », voulu et imposé par Macron, validé par des éléments les plus conservateurs et très minoritaires en Corse, signifie la mort du peuple corse, le refus de sa reconnaissance, de son identité, de sa maitrise sur son territoire et donc à terme programme sa disparition »… ■

Suite dans notre prochain numéro.

La venue du Père Noël qui se rapproche amène une ambiance moins propice aux polémiques dures internes aux familles, à un pays, la France, ou à un continent qui se cherche comme l'Europe. Même si les conflits persistent ou de nouvelles difficultés surviennent.

Faut-il croire au Père Noël ?

par Max Simeoni

C'est l'ambiance Noël initiant les fêtes de fin d'années, des cadeaux, ballons de foot, poupées Barbie, cravates, bijoux, voyages, retrouvailles... un armistice, plus ou moins personne n'a intérêt à paraître comme le méchant loup. Rien n'est résolu, on verra un peu plus tard...

Le Covid19 est toujours là et on craint une cinquième vague passées les fêtes. La Haute-Corse a déjà viré au rouge. Après des mois de confinements à géométrie variable, les gens ont envie de respirer, ils se lâchent facilement. La crise économique doit être surmontée et ce ne sera pas uniforme pour tous les secteurs affectés. Le gouvernement a déboursé, la dette devient préoccupante et qui va payer ? Plus tard les contribuables, les classes moyennes laborieuses proportionnellement plus que les grosses fortunes qui délocalisent aux paradis fiscaux, etc., y échappent en grande partie au point que 136 États seraient d'accord pour un impôt de 15% aux supranationales.

Menaces de grèves : la SNCF, qui supprime quelques trains vers l'ouest, les aéroports parisiens, France 24. Des grèves sont apparues là où on n'en voyait guère. La Polynésie, la Guadeloupe, la Martinique frisent l'insurrection, le gouvernement envoient des CRS et le GIGN. Quelle sera la situation passées les fêtes ? Quels seront les échanges contradictoires de l'élection avant avril pour la Présidence de notre République « royale » comme il a été dit. *Chì lò sà ?*

Tout se mêle. Le virus, les migrations, les déserts médicaux, etc., etc. Le lit de ces élections est des plus inconfortables. Il peut réserver bien des surprises pénibles.

Le Président Macron occupe le terrain, il va dans les régions, évoque quelques problèmes qui les concernent, la drogue, l'insécurité à Marseille ou les déserts médicaux de la France non urbanisée, rurale pour le plus. Ces déserts ne sont pas dus à la fatalité. Ils sont la conséquence de la gestion de l'État, de la Sécu et du corps médical qui à la négociation du remboursement à 80% des actes médicaux en début des années 60 aurait dû comprendre que c'est le payeur qui va mener le jeu. Il aurait dû être le garant d'une médecine humaniste de qualité tout en défendant ses intérêts. Les 80% remboursés étaient bien venus certes mais surtout pour les actes coûteux, radios, chirurgie, spécialistes... l'offre augmente, la demande finit par exploser. Le moindre certificat pour l'éducation physique de l'école est un acte payant délivré en trois minutes... devant le déficit de la Sécu, il veut restreindre la demande, il veut jouer l'hôpital contre les cliniques privées (les temps pleins de Ralite ministre socialiste), puis devant le déficit, les besoins d'investissements modernes techniques, le besoin de lits et de personnel l'État s'en remet au privé en partie, lequel finit par faire de grandes cliniques, de petits hôpitaux et actuellement on voit des rachats de ces cliniques pour en faire des chaînes par des groupes financiers. *In fine* quelques grands CHU publics, presque tout le reste privé ? Le médecin de base ne tient pas à faire des gardes. Il aspire comme tout le monde à se préserver des contraintes trop lourdes, à ne pas « sacrifier sa famille », à voyager... il a plus ou moins le comportement de la société de consommation individualiste. Il est capable, bien formé et utile. Et s'il a une vocation humaniste qui le pousse, il peut toujours opter pour Médecins sans frontière, le Dr Emmanuelli a montré la voie.

Pour revenir à nos problèmes de peuple insulaire non reconnu et en voie de disparition, à la geste des nationalistes politiques mise en route pour le sauver, le constat est clair.

La République des jacobins refuse l'autonomie interne et la coofficialité pour la langue Corse. Pour la langue, les initiatives pour l'enseigner, pour la faire parler sont nombreuses et remarquablement méritantes.

Heureusement qu'elles existent, elles freinent son déclin et conservent un espoir pour la solution qui ne peut se passer de mesures politiques. Dans la diglossie, les études et les propositions le prouvent depuis longtemps, les deux langues doivent avoir les mêmes fonctions dans toute la vie sociale, économique, d'enseignement et culturelle, sinon l'une domine plus ou moins vite l'autre qui est à long terme condamnée à disparaître.

Le Conseil de l'Europe d'après guerre, avec une charte et les linguistes de l'Unesco (rapport de 2002/2003), l'ont démontré scientifiquement. La solution est politique et il faut modifier la Constitution.

De même pour avoir une maîtrise de son destin, le Peuple Corse a besoin de moyens législatifs et financiers que l'autonomie pleine et entière peut donner. Il est nécessaire cependant qu'elle garantisse les intérêts stratégiques de sécurité géopolitique en Méditerranée et en Europe du Sud.

Les différents statuts ont eu un rôle symbolique. On pouvait penser que le premier de Defferre en 1982 était un premier pas avec l'élection de Mitterand, le second de Joxe qui a accepté Peuple Corse retouché en « composante du Peuple français » gommé par le Conseil Constitutionnel présidé par Badinter qui s'en est vanté, le troisième de Jospin inachevé car non élu et celui de Cazeneuve en cours qui supprime les conseils généraux et crée des tensions pour trouver à le rééquilibrer. Il est devenu en partie une zone institutionnelle où les politiques s'affrontent sans le dire ouvertement.

La majorité « absolue » des nationalistes en coalition, autonomistes non fusionnés, puis celle de Gilles Simeoni se heurte frontalement avec un pouvoir jacobin de Macron qui cherche à tout prix à les réduire, à ne pas les laisser devenir des interlocuteurs reconnus.

Le préfet Lelarge contient et attaque. Les préfets sont en première ligne, les conseils généraux ne sont plus des sangles qui maintenaient le corset rigide de la hiérarchie descendante, leurs élus servaient d'alibis démocratiques au sommet parisien et de gardes chiourmes pour les insulaires. Leurs fraudes

monumentales électorales, leurs pratiques clientélistes souvent perverses du ressort de l'État garant du droit et de la justice étaient non dénoncées, non justiciables et attribuées à l'image d'un Corse de toutes les tricheries dues à son ADN. Du racisme rampant. L'indigène attardé.
La CdC a voté à l'unanimité le rapprochement des condamnés du « commando Erignac » comme le veut la Loi. Elle a voté le budget sans y insérer 86 millions à verser à la compagnie des bateaux jaunes. Lelarge a menacé de prélever directement la somme comme le lui permet la Loi. Exceptionnel mais sans hésitation pour rendre la gestion nationaliste majoritaire difficile, alors que l'État est à l'origine du problème, il se dédouane d'autant plus volontiers. Il ne cherche même pas à trouver une sortie acceptable en discutant.

Un affrontement frontal avec l'État ? C'est justice mais quelles conséquences dans une rupture ? Le pouvoir jacobin ne pourra céder qu'à un rapport de force où il a le plus à perdre. L'idéologie des jacobins est incompatible avec les droits des petits Peuples qu'elle domine, elle est non démocratique. Elle est « royale », non de droit divin mais comme le phare des valeurs universelles, argument philosophique qui a voulu justifier son Empire colonial. Un rêve de grandeur passée, et de moteur de civilisation universelle paranoïaque.
Tout se mêle. Le virus, les migrations, les déserts médicaux, etc., etc. Le lit de ces élections est des plus inconfortables. Il peut réserver bien des surprises pénibles. Il peut aussi être quelque occasion à saisir pour le Peuple Corse mal en point. Pour moi, l'heure de faire sortir le jeu politique des cercles politiciens et de se dresser face à l'État jacobin et à la mondialisation financière, est peut être à portée de main par la création d'un parti au sein du peuple qui lui donne le pouvoir de convaincre et de mobiliser l'énergie de la volonté de survivre libre et... responsable. ■

FemuQuì
Société anonyme au capital de 4.562.320 euros
CampusPlex, 12 rue Général Fiorella,
20000 AIACCIU
RCS Aiacciu 388 091 316

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2021 approuve la modification de l'objet social de la société comme suit :
« La société est un outil de capital-investissement solidaire de proximité au service du développement local, dont l'action, qui s'appuie sur l'épargne populaire, s'inscrit dans une mission d'intérêt collectif et d'utilité sociale.
Dans le cadre de l'article 2 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 définissant l'utilité sociale, la société a pour objet :
- Toutes opérations liées au développement de sociétés par le renforcement de leurs fonds propres, par des prêts ou par des avances ;
- Le financement de ces opérations dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires et dans un souci de renforcement de la cohésion sociale du territoire, à travers notamment :
. la création et le maintien des emplois en Corse,
. le soutien à des personnes en situation de fragilité, à travers l'accompagnement de porteurs de projets ne disposant pas des moyens suffisants pour créer leur entreprise,
. la participation au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative,
- La prise de participation dans tout fonds ou véhicule de capital investissement, quelle que soit sa forme juridique, dont l'objet est d'investir dans des titres de sociétés non cotés ayant leur siège social ou exerçant une activité en Corse ;
- L'activité de conseil en investissements financiers ;
- L'étude, l'émission ou la souscription d'emprunts obligataires ou non ;
- La gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant des participations qu'elle a pu prendre et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange et de souscription de valeurs mobilières ;
- La réalisation d'enquêtes et d'études, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini ;
- La société pourra exercer ses activités dans le cadre général des dispositions de la Loi n° 85-695 du 11 juillet 1985, le Décret n° 85-1102 du 9 octobre 1985 modifié par le Décret n° 91-1329 du 30 décembre 1991 et des textes régissant les sociétés de capital-risque à venir. »
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Aiacciu.

Pour avis et mention, Le Directeur

TRANSPORT DE LA CORSE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 15 000 euros
Siège social : Les Hauts de Chiapatella Villa N° 18
20213 FOLELLI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 octobre 2021 il a été constitué une Société par actions simplifiées unipersonnelle
Dénomination : TRANSPORT DE LA CORSE
Capital : Le capital social souscrit est fixé à la somme de 10 000 EUROS. Il est divisé en 1000 actions.
Siége Social : Les Hauts de Chiapatella Villa N° 18 20213 FOLELLI
Objet : Le transport par voie routière de toute marchandise,
Président : Madame PEREIRA PIRES DA ROCHA E SILVA NEUZA CRISTIANA domiciliée Lotissement Les Hauts de Chiapatella Villa N° 18 20213 FOLELLI
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

U RENOSU
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 19 boulevard madame Mère
20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 18 novembre 2021, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée (SARL) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : U RENOSU
Forme : Société A Responsabilité Limitée
Capital : 1000 €uros, 100 parts de 10 €uros entièrement souscrits, et libérées.
Siège : 19 Boulevard madame mère 20000 AJACCIO.
Objet : Acquisition de biens immobiliers dans le but de les louer à usage d'habitation nue, ou meublé, ou à usage commercial.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Gérant : Sébastien BARTOLI demeurant 19 Boulevard madame mère 20000 AJACCIO, né le 26 décembre 1982 à Ajaccio, de nationalité Française, désigné par les statuts.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION
DESIGN CERAMIC
Société par actions simplifiées
Au capital de 1 000 euros
Siège social : LES HAUTS DE CHIAPATTELA
VILLA N°18 20213 PENTA DI CASINCA
Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 4 novembre 2021, il a été constitué une Société par actions simplifiées
Dénomination : DESIGN CERAMIC
Capital : 1000 euros divisé en 100 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : Lotissement Les Hauts de Chiapatella Villa n°18 20213 FOLELLI
Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger : Ventes et Poses de Carrelages
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Président : Monsieur DIAS DA SILVA demeurant Lotissement Les Hauts de Chiapatella 20213 FOLELLI
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

P. RONG
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 100 euros
Siège social : Piazza Penta
20213 PENTA DI CASINCA

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2021 il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : P. RONG
Capital : 100 euros divisé en 10 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : Piazza PENTA 20213 PENTA DI CASINCA
Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilieres ci-aprés apportées à la société, La gestion d'un portefeuille de valeurs mobiliéres que la société se proposera d'acquérir ou qui lui seront apportées, La gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier,
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Président : Monsieur RONGICONI Pascal, Louis, Titien Demeurant Lieu dit SUERTELLU 20230 SAN NICOLAO
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

ANNUNZII LEGALI
Publiez vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SILVA GROUPE HOLDING (SAS) -** LIEU DIT PARADISA - ESPACE CASATORRA - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITE : HOLDING
RCS BASTIA B 802 584 847 - 2014 B 334

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **VERGANT (SAS) -** 7, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - 20200 BASTIA
ACTIVITE : RESTAURANT
RCS BASTIA B 829 287 218 - 2017 B 340

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PROCAP RENOV (SAS) -** MARINE DE SISCO HAMEAU DE CROSCIANO - 20233 SISCO
ACTIVITE : MACONNERIE GENERALE - RENOVATION - MENUISERIE
RCS BASTIA B 828 464 552 - 2017 B 227

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **MEDIACOMM (SARL) -** LE CÉZANNE - QUARTIER RECIPELLO - 20200 BASTIA
ACTIVITE : CALL CENTER
RCS BASTIA B 414 730 408 - 2000 B 223

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **CONSTRUCTION INGENIERIE MAINTENANCE "CIM" (SAS) -** 5, RUE NOTRE DAME DE LOURDES - 20200 BASTIA
ACTIVITE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET GENIE CIVIL
RCS BASTIA B 828 272 500 - 2017 B 218

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SAS GLOBAL BÂTIMENT (SAS) -** LOT NO 34 IMMEUBLE MICHELANGELO - RÉS LE CASANOVA - ARBUCETTA - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITE : BATIMENT, TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE
RCS BASTIA B 843 033 135 - 2018 B 680

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

Abbunàtevi !

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Telefonu (téléphone)
Mel

ARRITTI
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

S.T PEINTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17, rue de la Chesnaye BLEURY
28700 SAINT SYMPHORIEN LE CHATEAU
794 202 457 RCS CHARTRES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision du 20 octobre 2021, l'associé unique a transféré le siège social au Lieudit Acceto à BASTELICACCIA (20129) à compter de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 794 202 457 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AJACCIO.
Gérance : Monsieur Thierry JACOB, demeurant Lieudit Acceto à BASTELICACCIA (20129).

Pour avis.

AMARETTO
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 1 rue NAPOLEON 20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 28 octobre 2021 il a été constitué une Société par actions simplifiées
Dénomination : AMARETTO
Capital : Le capital social souscrit est fixé à la somme de 500 EUROS. Il est divisé en 50 actions.
Siége : 1 Rue Napoléon 20200 BASTIA
Objet : Commerce d'achats, de ventes en clientèle entre particuliers et professionnelles, dépôt vente, échange, reprise neuf et occasion de chaussures et accessoires, d'articles de maroquinerie, prêt à porter hommes, femmes, enfants, de tous articles textiles, de tissus et tous accessoires, articles de bijouterie,
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Président : Monsieur RONGICONI Pascal, Louis, Titien Demeurant Lieu dit SUERTELLU 20230 SAN NICOLAO
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing prive du 28 octobre 2021 fait à Bastia, Monsieur FRANCHI François Vincent demeurant Lotissement Petre Scritte Hameau de Partine 20200 SANTA MARIA DI LOTA à confier à la SAS AMARETTO au capital de 500 euros dont le siégé social est 1 Rue NAPOLÉON 20200 BASTIA en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce d'articles de décoration, bimbeloteries, prêt à porter à l'enseigne CAPRICCIO, pour une durée de 1 année à compter du 1er novembre 2021 pour expirer le 2 novembre 2022, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation sauf dénonciation.

MEDIA Micro Extension

8, Rue Luce de Casabianca
20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.44.09
Fax : 04.95.32.44.31
info@media-corse.fr

Votre informatique professionnelle

Vente de materiel
et maintenance toutes marques

Distributeur et
mainteneur agrée HP

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262